

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Contrat d'abonnement pour les services de téléphonie fixe de la Maison du Parc.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que notre contrat de service de téléphonie fixe arrive à échéance au 31 mars 2019,
- Considérant l'offre faite par DIGITAL-LIANCE pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022,

DÉCIDE

- d'**ACCEPTER** de signer l'offre de **DIGITAL-LIANCE**, 1, rue de Provence, 38 130 ECHIROLLES pour **300,00 € HT/mois**, incluant le lien SDSL autocom, les 8 canaux de communications simultanées (SIP) et l'abonnement vers fixes et mobiles en France pour 50 lignes (SDA), soit **10 800,00 HT pour 36 mois**.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 26 mars 2019.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

